

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 16 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize juillet, à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN,

Absents excusés : Aïcha TITOUNI, Marc COUSSEAU, Guillaume VIARD.

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire - Conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 18 juin 2024

- SUBVENTION VOYAGE EN ITALIE

Le maire présente une demande de subvention du collège de St Benoît du Sault : des élèves vont participer à un voyage scolaire en Italie en octobre prochain.

Il s'agit de décider l'octroi d'une participation de la commune aux frais engendrés pour les familles, sous forme de subvention versée à la fin du voyage, sur attestation de la participation effective de l'enfant concerné.

Seul un foyer de la commune est concerné. Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, une subvention de cent euros par famille (100 €), sur présentation d'un justificatif de participation au voyage en Italie, au retour des élèves

- ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'INDRE

Le maire rappelle l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Cette ordonnance vient renforcer la participation des employeurs publics à la protection sociale des agents en rapprochant les pratiques au sein de la fonction publique de celles existantes dans le secteur privé. Ainsi, elle prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement :

- aux contrats en prévoyance (garantie de maintien de salaire des agents) au plus tard en 2025 (à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence, soit 7 euros au minimum).

Les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher ont souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de Territoria Mutuelle représentée par Alternative Courtage pour une durée de six ans. Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028. La commune peut adhérer à ce contrat « groupe » par convention. Le coût de cette adhésion, pour un effectif de moins de 10 agents, est de 75 euros de « droit d'entrée », puis 40 euros par an de frais de gestion.

Après exposé du maire, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation : les agents qui le souhaitent pourront souscrire un contrat à effet au 1^{er} janvier 2025, ils percevront alors la participation communale de 7 euros. Un agent qui souhaite conserver un contrat à titre privé ne pourra plus prétendre au versement de la participation employeur.

Ce choix des élus sera transmis pour avis au Comité Social Technique du Centre de gestion de l'Indre et le conseil municipal entérinera cette adhésion lors de la réunion de septembre, octobre au plus tard.

- TRAVAUX EN COURS

- Les travaux de désamiantage des anciens vestiaires au stade et ceux de l'atelier communal sont terminés.

- Les travaux de remplacement des vitraux de l'église sont commandés.
- L'entreprise Thierry Renaud est relancée pour les travaux de toiture et d'isolation de la mairie

Pour ces travaux, la commune a toujours besoin du rapport d'expertise rectifié. Malgré de très nombreuses relances, ce dossier n'aboutit pas. Le secrétariat contactera le siège de la SMACL pour, une fois de plus, demander le traitement définitif du sinistre en cours (grêle de 2022).

Le maire annonce que lui et son adjoint ont reçu une commerciale d'une compagnie d'assurance concurrente pour obtenir un devis pour les biens communaux, la responsabilité civile, la flotte des véhicules et matériels tractés.

- Travaux de voirie : le maire et son adjoint ont « sillonné » les routes pour établir une chronologie des travaux routiers à entreprendre. Des busages sont à changer dans plusieurs hameaux dont ceux du Plaix et de La Minière. La route allant de la Rue de la Traverse en direction du Mas (commune de Luzeret) est la plus endommagée.
- Les lampadaires solaires sont commandés depuis le 27 mai.

- QUESTIONS DIVERSES

♦ Samedi 27 juillet 2024 : Cérémonie Machelidon le matin et Course cycliste du vélo club blancois à partir de 14h

Le maire a rappelé l'organisation de la course : nettoyage de la route, commande de fleurs et de lots, commande du buffet, sollicitation du comité des fêtes pour la gestion de la buvette...

♦ Course cycliste Bol d'Or : Cette course aura lieu le 27 septembre, elle passe à Sacierges St Martin entre 13h et 13h45 (Rue du Sabotier – Rue de la Font Louis – Le Plaix – Les Prots du Chatelier). Des signaleurs seraient les bienvenus !

♦ Lundi 19 août : Festival DARC propose à 18h30 un concert gratuit (Fanfare Toupiti Big Band suivi de Oliv' et ses noyaux). La mise en place de cet événement commence dès le lundi matin, en présence de France Bleu Berry.

De même que pour la course, le maire rappelle l'organisation à mettre en place : buvette du comité des fêtes, le Relais de l'Abloux devrait proposer paëlla sur commande, un foodtruck complètera l'offre de restauration pour les visiteurs.

Il faut également prévoir des espaces de parking en dehors du bourg (qui sera en partie fermé à la circulation).

Les organisateurs du Festival ne peuvent pas se prononcer sur le nombre de visiteurs ; il varie de 300 à 1 000 selon les groupes, la météo...

♦ La ramée de Sacierges est prêtée, comme chaque année, à St Benoît du Sault pour la foire ovine du 07 août et la foire bovine du 21 août.

♦ Le maire demande au secrétariat d'envoyer un courrier à la propriétaire du véhicule en état d'abandon depuis des années et stationné Rue de la Font Louis (pollution visuelle).

♦ La grange qui s'est écroulée à Chéniers avait trouvé acquéreur. Le maire ne sait pas si la vente a abouti.

♦ La propriétaire de la maison Rue du Sabotier, avertie de l'état d'abandon de sa maison, n'a pas, à ce jour, informé la commune des travaux qu'elle allait entreprendre.